



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 mai 2023

Derniers jours pour s'inscrire au concours d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse : 150 postes à pourvoir Inscriptions jusqu'au 22 mai

Informations et inscriptions du 11 avril au 22 mai sur lajusticerecrute.fr

Le ministère de la Justice recrute par concours des éducatrices et des éducateurs pour sa direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Leur mission : accompagner les jeunes confrontés à la justice et les aider à s'insérer dans la société. En 2023, 150 postes sont ouverts, contre 120 postes en 2022.

Éducateur de la PJJ, un repère pour les jeunes confiés à la justice

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), direction du ministère de la Justice, a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal : **lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance, sur décision d'un magistrat, l'éducateur de la PJJ s'engage dans sa prise en charge éducative.**

L'éducateur construit un **projet éducatif** pour chaque jeune afin de favoriser son insertion scolaire ou professionnelle et de lutter contre la récidive. Au tribunal, l'éducateur de la PJJ a une mission d'**aide à la décision du magistrat** et rencontre le jeune avant son passage devant le juge des enfants. Il évalue la situation et propose un suivi éducatif adapté.



Acteur de terrain, il met en œuvre et accompagne les mesures éducatives ou les peines décidées par le magistrat. Il agit soit dans le milieu de vie habituel des jeunes, soit dans les lieux de placement de la PJJ (foyer, centre éducatif renforcé, centre éducatif fermé, famille d'accueil...), soit en détention. Il travaille en lien avec la famille du mineur, dans une démarche de soutien à l'autorité parentale.

L'éducateur de la PJJ intervient également dans les procédures civiles pour évaluer la situation du jeune et apporter un éclairage au juge des enfants afin qu'il prenne les décisions adaptées, notamment en cas de situation de danger pour le mineur.

Exerçant au sein d'une **équipe pluridisciplinaire**, l'éducateur de la PJJ accompagne les jeunes confrontés à la justice dans leur quotidien, leur propose des activités adaptées et construit avec eux un parcours éducatif individualisé, dont il rend compte au magistrat.

Retrouvez l'interview de Maxime, éducateur de la PJJ, sur lajusticerecrute.fr

Contacts presse

Bureau de presse et veille médias
presse-justice@justice.gouv.fr
Sarah Roblet, responsable des relations presse PJJ
sarah.roblet@justice.gouv.fr / 06 07 33 37 70

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Des profils variés recherchés et plusieurs voies d'accès au métier

Les candidats peuvent être issus de filières sociales, sportives ou culturelles (STAPS, animation socio-culturelle, sciences humaines, sciences de l'éducation...). Au-delà de leur formation initiale, la PJJ recherche des femmes et des hommes dotés d'un sens de l'initiative, d'empathie et d'analyse. Confrontés à des situations difficiles, les éducateurs doivent se montrer persévérants et savoir être à l'écoute des autres, tout en restant ferme dans leurs décisions.

La principale voie d'accès au métier d'éducateur de la PJJ est un concours de la fonction publique, accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau bac +3.

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 11 avril au 22 mai 2023. Les épreuves écrites auront lieu le 14 septembre 2023. Les épreuves orales d'admission se dérouleront du 4 au 8 décembre 2023.

La rentrée de la nouvelle promotion à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) aura lieu le 1^{er} mars 2024.

D'autres voies d'accès au métier sont possibles :

- **Concours externe sur titres** : être titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
- **Concours 3e voie** : avoir exercé pendant 5 ans une ou plusieurs activités au cours des 10 dernières années, avec un contrat de droit privé.
- **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans.

Une formation rémunérée

A l'issue du concours, les futurs éducatrices et éducateurs de la PJJ bénéficient d'une **formation rémunérée à l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) à Roubaix pendant 18 mois.**

- **Un élève éducateur** perçoit environ **1 760 € nets par mois.**
- **Un éducateur en début de carrière** perçoit environ **2 140 € nets par mois.**
- **Un éducateur en fin de carrière** peut percevoir jusqu'à **3 530 € nets par mois.**

Une fois en poste, les professionnels peuvent bénéficier d'une large offre de formation dans les champs de l'action éducative, de la protection de l'enfance ou encore du management pour les accompagner dans leur progression de carrière.

Les éducateurs de la PJJ peuvent également évoluer vers des fonctions d'encadrement d'équipes ou de structures et devenir cadres éducatifs ou directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Découvrez [la campagne d'affichage](#) et le [film dédié au métier d'éducateur de la PJJ](#)

Pour s'inscrire, rendez-vous sur lajusticerecrite.fr

Contacts presse

Bureau de presse et veille médias

presse-justice@justice.gouv.fr

Sarah Roblet, responsable des relations presse PJJ

sarah.roblet@justice.gouv.fr / 06 07 33 37 70

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse